

L'AMF et Cités Unies France annoncent le lancement d'un Comité de pilotage du dispositif « 1% déchets ».

Le 23 juin 2014, le Parlement a définitivement adopté le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la politique de développement et de solidarité internationale, qui introduit un mécanisme de financement innovant des actions de coopération des collectivités dans le domaine des déchets.

Ce nouveau dispositif permet aux collectivités d'allouer jusqu'à 1% de leurs budgets destinés à la collecte et au traitement des déchets ménagers à des actions de coopération avec des collectivités étrangères dans le même domaine.

L'AMF et Cités Unies France se félicitent de l'adoption de cette nouvelle mesure, fruit d'une étroite collaboration entre les deux associations, qui ont co-rédigé le texte de proposition adressé au gouvernement. L'AMF souhaite désormais être en première ligne pour sa bonne mise en œuvre.

A l'occasion du 5^{ème} Forum international de la coopération décentralisée organisé par Cités Unies France les 3 et 4 juillet 2014, le directeur général de l'AMF Rollon MOUCHEL-BLAISOT et le directeur de Cités Unies France Bertrand GALLET ont annoncé la mise en place d'un Comité de pilotage pour assurer le suivi du dispositif et accompagner les acteurs dans sa mise en œuvre.

La première mission du Comité de pilotage sera de veiller à l'adoption fidèle des décrets d'application.

Pour profiter pleinement du potentiel de ce nouveau dispositif, une forte volonté politique de la part des acteurs locaux est nécessaire, tout en encourageant les populations à s'approprier cette problématique. L'AMF et Cités Unies France souhaitent donc réunir dans ce comité tous les acteurs impliqués dans la gestion des déchets - collectivités mais aussi Etat, ONG, entreprises - afin d'accompagner le développement de bonnes pratiques et la multiplication des projets de coopération décentralisée.